



Projet BKF/021  
Appui au Développement des Technologies  
de l'Information et de la Communication (TIC)  
au Burkina Faso



**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° BKF/021•18 1324 (lots 1, 2, 3, 4 et 5)**

**TITRE :** Modernisation des réseaux locaux de l'Administration (Biens)

*dans le cadre du Projet BKF/021 financé sur des ressources des gouvernements  
du Burkina Faso et du Grand-Duché de Luxembourg*

Cet avis est lancé par et selon les procédures de l'Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (Lux-Development), pour le compte du Projet BKF/021 recevant un appui financier des gouvernements du Burkina Faso et du Grand-Duché de Luxembourg.

**1. Identification et financement du Projet**

- a) Intitulé : Projet BKF/021, Appui au Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au Burkina Faso
- b) Source de financement : le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg comme défini dans le protocole de projet du 7 décembre 2016
- c) Situation du financement : La date actuelle de fin du projet étant antérieure à la date estimée de fin d'exécution des prestations, la procédure d'appel d'offres est lancée avec une clause suspensive et les marchés ne pourront être attribués avant extension du protocole d'accord du projet. La formalisation de cette extension est prévue au courant de février 2019.

**2. Identification du Marché**

- a) Type de Marché : Biens
- b) Objet : Modernisation des réseaux locaux de l'Administration
- c) Numéro : **BKF/021•18 1324**
- d) Nombre de lots : 5
- e) Groupement de lots : Une même entreprise peut soumissionner pour un (1) ou plusieurs lots mais ne pourra être attributaire que de deux (2) lots au maximum, à moins qu'il n'y ait pas d'autres offres conformes pour d'autres lots auxquels elle aurait soumis une offre également (décision à discrétion du pouvoir adjudicateur).

**3. Critères d'éligibilité et d'évaluation**

- a) Origine : pas de restriction
- b) Éligibilité : les entreprises qui satisfont aux critères inclus dans la Déclaration sur l'Honneur et dans les Clauses déontologiques de la Réglementation générale
- c) Évaluation : l'offre administrativement et techniquement substantiellement conforme la moins disante par lot sera déclarée attributaire.
- d) Variantes : aucune variante ne sera prise en compte

**4. Lieux et délais**

- a) Localisation du Projet : Ouagadougou
- b) Conditions et lieu de livraison : DDP à travers toutes les Régions du Burkina Faso au niveau de 339 bâtiments environ de services techniques déconcentrés et de collectivités (liste détaillée des sites identifiés dans le Cahier des spécifications techniques).
  - Lot 1 : Régions Centre-Nord, Est et Sahel
  - Lot 2 : Régions Boucle du Mouhoun, Centre-Ouest et Nord
  - Lot 3 : Régions Centre-Est, Centre-Ouest, Centre-Sud, Centre-Nord, Plateau Central et Centre
  - Lot 4 : Régions Centre-Est, Centre-Ouest et Centre-Sud
  - Lot 5 : Régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Hauts-Bassins et Sud-Ouest
- c) Délai d'exécution du Marché : 6 mois pour chaque lot (non cumulatif en cas d'attribution de plusieurs lots à un même soumissionnaire)
- d) Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite pour la réception des offres

## **5. Définitions**

- a) Pouvoir adjudicateur : Lux-Development
- b) Autorité contractante : Lux-Development au nom et pour le compte du projet BKF/021
- c) Bénéficiaires : Ministère du développement de l'économie numérique et des postes (MDENP) / les services techniques déconcentrés et les collectivités de l'Administration du Burkina Faso
- d) Superviseur : sera désigné ultérieurement
- e) Bailleur de Fonds : Grand-Duché de Luxembourg
- f) Représentant du Bailleur de Fonds : Lux-Development

## **6. Dossier d'Appel d'Offres (DAO)**

- a) Conditions d'acquisition : le DAO peut être acquis contre paiement d'un montant non remboursable de 20 000 FCFA, au :

Projet BKF/021  
c/o Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication  
(ANPTIC)  
Immeuble Ilboudo  
Boulevard de l'Insurrection Populaire des 30 et 31 octobre 2014.  
Ouagadougou, BURKINA FASO

Email : florian.triclin@luxdev.lu

- b) Consultation du dossier : le DAO peut être consulté à l'adresse ci-dessus
- c) Notifications et communications écrites, à envoyer à l'adresse ci-dessus
- d) Date limite pour les demandes d'informations complémentaires : 14 jours avant la date limite de réception des offres
- e) Date limite pour la fourniture d'explications aux soumissionnaires : 8 jours avant la date limite de réception des offres

## **7. Langue, monnaie, réception et ouverture des offres**

- a) Langue : Français
- b) Monnaie : XOF
- c) Adresse pour la réception et l'ouverture : 1 original et 3 copies, à envoyer au :

Projet BKF/021  
c/o Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication  
(ANPTIC)  
Immeuble Ilboudo  
Boulevard de l'Insurrection Populaire des 30 et 31 octobre 2014.  
Ouagadougou, BURKINA FASO

- d) Date et heure limite pour la réception des offres : 18.02.2019 à 10h00mn (heure locale)
- e) Date et heure pour la séance publique d'ouverture : immédiatement après la limite de soumission

## **8. Garanties**

- a) Garantie de soumission : 3 500 000 FCFA pour chaque lot
- b) Garantie de Bonne exécution : 10 % du montant de chaque lot
- c) Autres : voir DAO

## **9. Paiements**

Tous les paiements éligibles dans le cadre du présent Marché seront effectués par Lux-Development pour le compte du Projet BKF/021.

## **10. Réunion d'information et/ou Visite des lieux**

N/A

## **11. Prestations complémentaires ou additionnelles**

Le présent Marché prévoit l'acquisition de biens complémentaires ou additionnels en fonction des besoins de modernisation des réseaux locaux de l'Administration et des ressources du projet.

Le présent marché est basé sur des quantités estimatives. La valeur maximale du marché pourra varier considérablement tant à la hausse qu'à la baisse en fonction de la quantité de biens et/ou prestations réelles à fournir pour la modernisation des bâtiments de l'Administration identifiés et retenus dans la zone d'intervention du Titulaire et aussi des ressources du projet. Le Titulaire ne pourra en aucun cas réclamer des dommages ou révisions des prix en cas de variation, y compris importantes, de la valeur maximale du marché. L'Autorité contractante n'est en aucun cas tenue de consommer l'entièreté du montant du marché.

**12. Renseignements complémentaires : voir DAO**